



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 6 janvier 2014

La rectrice

à

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs académiques de l'éducation nationale, directrices et directeurs des services départementaux de Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire et Yonne

OBJET : Liste d'aptitude aux emplois de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée, directeur de C.M.P.P., directeur d'école d'application.

REFERENCE : Décret n°74-388 du 8 mai 1974 modifié par les décrets n°91-39 du 14 janvier 1991 et n°91-1077 du 14 octobre 1991.

DIRH 4

Division des Ressources
Humaines

Bureau de gestion des personnels
de direction et d'inspection

Affaire suivie par :
Sandrine Voisine
Pascale Baudot

Téléphone :
03.80.44.86.85
Télécopie :
03.80.44.86.41

courriel :
pascale.baudot@ac-dijon.fr
dirh4@ac-dijon.fr

2 G rue général Delaborde
BP 81921
21019 Dijon cedex

Je vous prie de trouver ci-joint, les dossiers de candidature à l'inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée et directeur de C.M.P.P. et de directeur d'école d'application au titre de l'année scolaire 2014/2015.

Les dossiers de candidats accompagnés d'une fiche de synthèse devront me parvenir pour le **15 février 2014 au plus tard** :

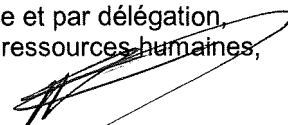
- l'âge et les services seront appréciés au 1^{er} octobre 2014 (ne sont pas pris en compte les services effectués en qualité de remplaçant ou suppléant et les services militaires)
- le type de direction sollicité devra être mentionné sur la notice de candidature
- les personnels en stage en vue de préparer le DDEEAS peuvent faire acte de candidature à titre conditionnel.

Pour la même date, le 15 février 2014, vous voudrez bien me retourner, complété, le tableau des propositions en vue de la constitution de la commission académique.

Une liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants dans l'académie de Dijon devra être adressée aux personnels qui formuleront une demande de dossier, vous voudrez donc bien me retourner la liste correspondant à votre département pour le **31 janvier 2014 au plus tard**. Si de nouvelles vacances intervenaient après cette date, je vous invite à m'en informer rapidement.

Enfin, il convient de rappeler aux candidats que l'inscription sur une liste d'aptitude n'est valable qu'au titre d'une année scolaire.

La rectrice,
Pour la rectrice et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,


Régis HAULET

P.J. : 4

- Dossier de demande d'inscription sur la liste à l'emploi de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée ou de directeur de C.M.P.P.
- Dossier de demande d'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école d'application
- Tableau des postes vacants ou susceptibles d'être vacants
- Tableau des propositions en vue de la constitution de la commission académique

Académie de Dijon
DIRH 4

P. Baudot

**Direction d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée
POSTES VACANTS ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VANCANTS
RENTREE SCOLAIRE 2014**

| Catégorie d'établissement | Emploi vacant ou susceptible de le devenir à la prochaine rentrée scolaire | | |
|--|--|------------------|---|
| | dénomination de l'établissement - adresse | nombre de classe | poste vacant poste susceptible d'être vacant |
| Ecole annexe - Ecole d'application | | | |
| Ecole comportant au moins 3 classes spécialisées recevant des enfants ou adolescents ou inadaptés | | | |
| Ecole de plein air | | | |
| Ecole d'éducation spéciale pour enfants inadaptés, ayant passé un protocole d'accord avec le ministère de l'éducation nationale | | | |
| Centre médico-psychopédagogique | | | |

**LISTES D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT
D'EDUCATION ADAPTEE ET SPECIALISEE**

Propositions en vue de la constitution de la Commission académique
(session 2014)

à retourner au rectorat DIRH 4 pour le 31 janvier 2014

| CATEGORIE | VOS PROPOSITIONS NOM ET COORDONNEES |
|---|--|
| IEN non ASH → pour la catégorie écoles d'application | |
| II - <u>Directeurs d'établissements</u> : | |
| → Ecole d'application | |
| → Etablissement d'éducation adaptée et spécialisée | |
| →CMPP | |

La directrice ou le directeur académique
des services départementaux de l'éducation nationale
directrice ou directeur des services départementaux de -----

Important :

Les faisant fonctions d'IEN ne peuvent être proposés.

- Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée
 Directeur de C.M.P.P. (Cocher la case correspondante)

NOM :
Prénoms :
Date de naissance :
Situation de famille
Charges de famille : enfants à charge
Profession du conjoint :
Lieu d'exercice :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Situation administrative

Date de nomination en qualité d'institut stagiaire : Professeur des écoles :
Date de nomination en qualité d'institut titulaire :

Echelon : depuis le :

Fonctions actuelles :

Etablissement d'exercice : N° téléphone :

| TITRES ET DIPLOMES (préciser l'option des diplômes d'enseignement spécialisé) | DATE D'OBTENTION |
|---|------------------|
| | |
| | |
| | |

| (1) Décompte des services accomplis dans l'enseignement spécial au 1er octobre 2014 | | |
|---|--------------------------|-------------------|
| Qualité | Etablissement d'exercice | du au |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | TOTAL | |

Indiquer la durée totale des services d'enseignement au 1er octobre 2014:

Date

Certifié exact

Signature,

La directrice ou le directeur académique,
directrice et directeur des services
départementaux de

ENGAGEMENT (1)

M

candidat à l'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de

s'engage à accepter le poste qui lui sera attribué dans le département d'origine

Date

Signature,

(1) Dès la publication des postes vacants dans l'ensemble des départements de l'Académie, les instituteurs / professeurs des écoles inscrits sur les listes d'aptitude doivent présenter une liste de vœux comportant au moins la moitié des postes vacants du département d'origine.

Avis du DASEN :

M

aux fonctions de

Aptitude révélée dans l'enseignement :

Sens de l'éducation

(influence éducative en classe - intérêt porté aux problèmes éducatifs - participation aux activités éducatives - ouverture aux méthodes nouvelles - objectivité, etc...)

Aptitude à l'organisation :

(méthode dans le travail personnel - organisation du travail en classe ou des activités extra-scolaires, etc...)

Aptitude aux relations et à la communication :

(disponibilité, esprit de coopération et sens de l'équipe, aisance dans les relations avec les autres, qualités d'animateurs vues au travers des relations avec les autorités hiérarchiques, les collègues, les élèves, les parents - expression orale en public).

Aptitude à l'autorité :

(ascendant sur les élèves, maîtrise de soi, force de caractère, goût et sens de la décision, goût et sens des responsabilités).

Observations particulières :

Appréciation générale des aptitudes aux fonctions sollicitées :

| | | |
|------------|--------------|--------------------------|
| | Excellent | <input type="checkbox"/> |
| Conclusion | satisfaisant | <input type="checkbox"/> |
| | insuffisant | <input type="checkbox"/> |

Fait à

le

L'IEN de circonscription,

Avis du DASEN :

ENGAGEMENT ⁽¹⁾

M

candidat à l'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de

s'engage à accepter le poste qui lui sera attribué dans le département d'origine

Date

Signature,

(1) Dès la publication des postes vacants dans l'ensemble des départements de l'Académie, les instituteurs / professeurs des écoles inscrits sur les listes d'aptitude doivent présenter une liste de vœux comportant au moins la moitié des postes vacants du département d'origine.

Avis du DASEN :

M

aux fonctions de

Aptitude révélée dans l'enseignement :

Sens de l'éducation

(influence éducative en classe - intérêt porté aux problèmes éducatifs - participation aux activités éducatives - ouverture aux méthodes nouvelles - objectivité, etc...)

Aptitude à l'organisation :

(méthode dans le travail personnel - organisation du travail en classe ou des activités extra-scolaires, etc...)

Aptitude aux relations et à la communication :

(disponibilité, esprit de coopération et sens de l'équipe, aisance dans les relations avec les autres, qualités d'animateurs vues au travers des relations avec les autorités hiérarchiques, les collègues, les élèves, les parents - expression orale en public).

Aptitude à l'autorité :

(ascendant sur les élèves, maîtrise de soi, force de caractère, goût et sens de la décision, goût et sens des responsabilités).

Observations particulières :

Appréciation générale des aptitudes aux fonctions sollicitées :

| | | |
|------------|--------------|--------------------------|
| | Excellent | <input type="checkbox"/> |
| Conclusion | satisfaisant | <input type="checkbox"/> |
| | insuffisant | <input type="checkbox"/> |

Fait à

le

L'IEN de circonscription,

Avis du DASEN :